

EXTRAIT DE LA CARTE 33 INTITULÉE « DENSITÉ RÉSIDENTIELLE »

AVANT



Seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de log./ha brut) applicables aux secteurs à construire ou à transformer

TOD		Hors TOD	
Red	150	Dark Blue	60
Orange	110	Medium Blue	35
Light Orange	80	Light Blue	15
Yellow	60	Very Light Blue	10
Light Yellow	40	White	8

EXTRAIT DE LA CARTE 33 INTITULÉE « DENSITÉ RÉSIDENTIELLE »

APRÈS

Ajout du REM et de ses stations
(en vert)

Ajustement des
seuils de densité

Ajout de la note explicative.

Seuils minimums moyens de densité résidentielle
(nombre de log./ha brut) applicables aux secteurs
à construire ou à transformer

TOD		Hors TOD	
150	60	60	8
110	35	40	
80	15		
60	10		
40			

Note - La localisation retenue de la station Kirkland du REM diverge de celle inscrite au PMAD afin de tenir compte de la localisation effective de cette station, localisation qui a été modifiée depuis la planification préliminaire (en 2018).